



Déclaration des élus SNAP CSE du 27 mars 2025

Au-delà du décalage temporel systématique pour la construction et la mise en œuvre du PAPRI Pact,

Les élus du SNAP s'étonnent, qu'année après année, il est toujours aussi difficile de travailler avec la direction sur le PAPRI Pact et la notion de prévention des risques professionnels. En effet, les constats de la CSSCT sont sans appel. Le PAPRI Pact ressemble à une sorte de catalogue de La Redoute où se mêlent mesures nationales et régionales sans tenir compte de l'objectif final. Ce dernier devient alors complexe et inadapté.

Peut-être est-il nécessaire de réexpliquer dans ce CSE, cet exercice en redonnant une définition simple du PAPRI Pact : il s'agit d'un document obligatoire pour une entreprise de plus de 50 salariés dans lequel on définit, sur une ou plusieurs années, les actions primaires, secondaires ou tertiaires de prévention qui doivent agir sur les risques professionnels en les supprimant ou les réduisant.

Le document unique d'évaluation des risques (DUERP) sert à identifier les risques et le PAPRI Pact à recenser les actions de prévention permettant ainsi de minimiser ou annuler ces risques. In fine un bilan des actions engagées, doit être fait pour en vérifier la pertinence et l'efficacité.

Une fois le cadre posé avec cette définition, il est facile d'identifier que les difficultés proviennent bien de l'identification des risques. En général, nous arrivons presque à nous mettre d'accord quand nous parlons de troubles musculo-squelettiques ou des risques majeurs.

Mais lorsque l'on vous parle de risques psychosociaux liés à la charge de travail, la multiplicité des changements, l'épuisement de la ligne managériale et de leurs équipes, la charge mentale de nos métiers, il y a une sorte de déni du risque qui nous empêche de travailler ensemble sur le sujet. Il devient alors impossible de mettre en place des mesures de prévention primaire.

Les élus du SNAP déplorent le choix de l'établissement de ne faire que de la prévention tertiaire ou curative, car une fois encore les mesures mise en place nous paraissent bien insuffisantes pour protéger la santé mentale, entre autre, des salariés de France Travail Normandie.